



Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Direction Collecte et traitement des déchets

A l'attention des administrés de
la Commune de Saint Julien les Montbéliard

25550 SAINT JULIEN LES MONTBELIARD



Affaire suivie par : Emmanuelle BASTIANON
tél. 03 81.31.84.99
collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr

Montbéliard, le

14 MAI 2024

Objet : Utilisation de la déchèterie de Désandans
N/Réf. Départ : MP/257210

Madame, Monsieur,

Dans un souci de proximité géographique, depuis 2017, Pays de Montbéliard Agglomération et le SYTEVOM en charge de la déchèterie de Désandans, sont liés par une convention définissant les modalités d'accès des habitants de certaines communes de l'ex CCVR à la déchèterie de Désandans.

En 2023, les modalités de financement définies par le SYTEVOM pour l'utilisation de cette déchèterie ont évolué comme suit :

- accès à la déchèterie uniquement sur présentation d'un badge individuel (10 € par badge payé par la collectivité),
- chaque passage dans une déchèterie gérée par le SYTEVOM (Désandans, Héricourt,...) est facturé, à raison de 8 €/passage, quels que soient le volume et les quantités apportées.

Sur la base d'une moyenne de 4 passages par an et par personne, le coût correspondant a été doublé entre 2022 et 2023. Toutefois, au vu des fréquentations constatées sur la période d'avril à décembre 2023, un surcoût de 25 000 € HT serait à prévoir pour l'année 2024. En effet, certains foyers se sont rendus plus de 90 fois à la déchèterie de Désandans sur cette même période.

A ce titre, je vous informe que depuis le 1^{er} janvier 2024, la collecte et le traitement des déchets sont financés par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative. Redevance devant obligatoirement être équilibrée entre les dépenses et les recettes.

Aussi, afin de vous permettre de continuer à utiliser la déchèterie de Désandans, tout en maîtrisant les coûts correspondants, Pays de Montbéliard Agglomération a décidé de limiter le nombre de passages annuels par foyer à 10 passages. Au-delà, les entrées supplémentaires seront payées par les usagers.

.../...

Je vous rappelle, par ailleurs, que vous avez accès comme l'ensemble des administrés de l'agglomération, à toutes les déchèteries gérées par PMA (Montbéliard, Vieux-Charmont, Voujeaucourt, Colombier Fontaine, Pont de Roide/Vermondans et Seloncourt). Pour ce faire, vous pouvez effectuer une demande de carte d'accès en déchèteries en vous inscrivant sur le site internet www.agglo-montbeliard.fr ou en contactant la Direction collecte et traitement des déchets au 03 81 31 84 99.

Au même titre, pour tout dépôt important et exceptionnel d'encombrants ou de bois, vous pouvez vous rendre, sur présentation d'une autorisation délivrée par un responsable de la Direction collecte et traitement des déchets, au Centre de transfert des encombrants, Route d'Allondans, 25200 MONTBELIARD. Le premier apport est gratuit, les suivants seront facturés au même tarif que pour les communes de l'agglomération.

Comptant sur votre coopération, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président
pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Daniel GRANJON